

FICHE ACTION 3 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



PIERRE BLANCHE

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pierre Blanche (Kerlard)

Parcelle cadastrale : ZN 109
(+ chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

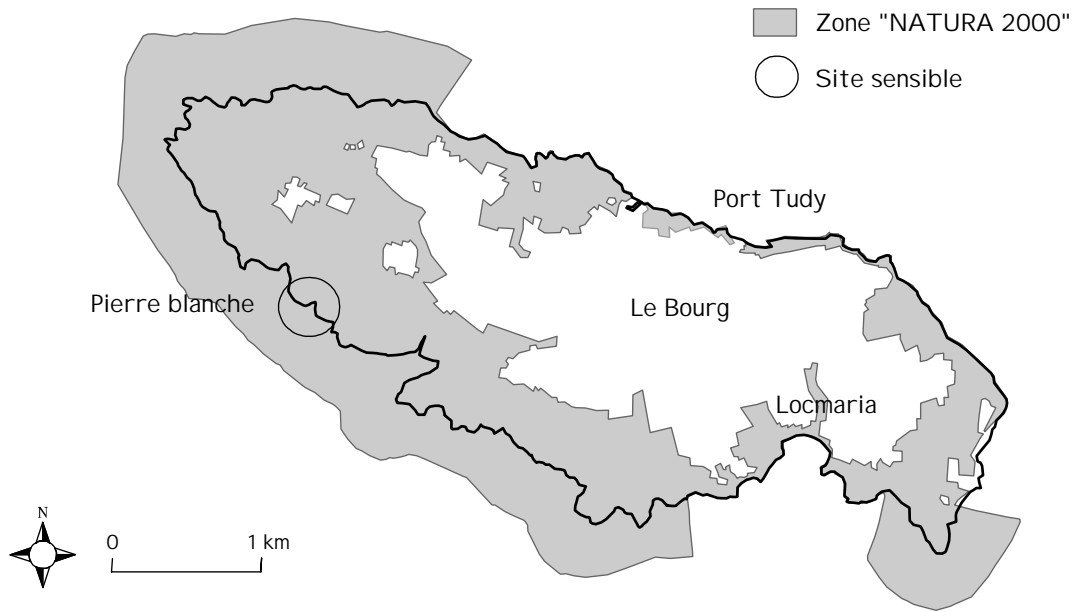
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

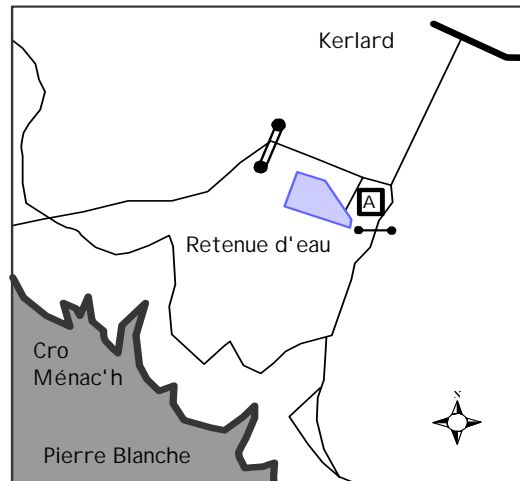
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager le site :

Adoption d'un système saisonnier au niveau du sentier passant au nord de la retenue d'eau (= ouverture du 15 septembre au 15 avril ; pose d'une barrière mobile ou à clé tricloise, permettant « l'accès sécurité », durant la période estivale). Utilisation de la pelouse naturelle, près de la retenue d'eau, comme aire naturelle de stationnement (parcelle ZN 109). Pose de pierres, d'une barrière ou de plots, à la base de la pelouse naturelle, pour éviter le passage de véhicules sur le sentier à l'est de la retenue d'eau. Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix. Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	1 080 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		2380 à 4180

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais (décharge) (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site